

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2025 à 19 h à la salle du conseil, située au 380, Route 111, à La Corne.

Sont présents :

Maire Éric Comeau
Siège # 1 Johanne Jobin, conseillère
Siège # 4 Yanick Hamel, conseiller
Siège # 6 Annie Grandmont, conseillère

Sont absents :

Siège # 2 Marc Savinsky, conseiller
Siège # 3 Samuel Vaillancourt, conseiller
Siège # 5 André Beauchemin, conseiller

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Éric Comeau.

Madame Magella Guévin, greffière-trésorière et madame Chantal Lessard, greffière-trésorière adjointe sont également présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

Il est mentionné que l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, incluant les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit le conseiller Marc Savinsky, le conseiller Samuel Vaillancourt et le conseiller André Beauchemin.

À noter que, sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers ou de la conseillère, le maire n'étant pas tenu de voter.

221-12-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yanick Hamel, appuyé par la conseillère Johanne Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR Séance extraordinaire du 9 décembre 2025

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026.
5. Adoption du programme triennal d'immobilisation.
6. Période de questions.
7. Clôture de l'assemblée.

ADOPTÉE.

222-12-25

3. ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026

Il est proposé par la conseillère Annie Grandmont, appuyé par le conseiller Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le budget de la municipalité de La Corne pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026, comme suit :

**BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 DÉCEMBRE 2025 ET COMPARATIF 2025**

REVENUS	2026	2025
Taxation	1 714 614 \$	1 635 154 \$
Paiements tenant lieu de taxes	22 710 \$	23 503 \$
Services rendus	58 896 \$	59 675 \$
Imposition de droits	24 000 \$	19 350 \$
Amendes de pénalités et d'intérêts	11 000 \$	9 500 \$
Autres revenus	30 150 \$	24 000 \$
Transferts	334 751 \$	325 267 \$
	2 196 121 \$	2 096 449 \$
CHARGES	2026	2025
Administration	369 490 \$	355 478 \$
Sécurité publique	220 027 \$	205 390 \$
Transport	812 651 \$	783 874 \$
Hygiène du milieu	204 394 \$	221 026 \$
Santé et bien-être	9 384 \$	20 186 \$
Aménagement urbanisme développement	229 041 \$	186 917 \$
Activités récréatives et culturelles	300 676 \$	274 604 \$
Dépenses de financement	22 258 \$	20 774 \$
Remboursement du fonds de roulement	28 200 \$	28 200 \$
	2 196 121 \$	2 096 449 \$

Un document explicatif du budget sera publié dans L'écho des montagnes, journal distribué gratuitement sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 957 du Code municipal. **ADOPTÉE.**

223-12-25

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par la conseillère Johanne Jobin, appuyé par la conseillère Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028. **ADOPTÉE.**

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

224-12-25

6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Johanne Jobin de lever la séance à dix-neuf heures trois minutes (19 h 03).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Magella Guévin
greffière-trésorière